

LE 21 DÉCEMBRE 2021
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le mardi vingt et un décembre deux mille vingt et un, à midi, sous la présidence de M. le maire suppléant, Michel Lauzon.

Sont présents les conseillers et conseillères :

Mmes Guylaine Coursol (visioconférence)
Roxanne Therrien (visioconférence)
Francine Charles (visioconférence)
Émilie Derganc (visioconférence)
Isabelle Gauthier (visioconférence)
MM. Robert Charron (visioconférence)
François Bélanger (visioconférence) toutefois, M. Bélanger s'est joint à la séance à 12 h 03

Sont également présents :

Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe (visioconférence)
MM. Mario Boily, directeur général
Nicolas Bucci, greffier adjoint

Sont absents :

Mme Catherine Maréchal, conseillère
MM. Patrick Charbonneau, maire
Marc Laurin, conseiller

Est également absente :

Mme Suzanne Mireault, greffière

M. LE CONSEILLER FRANÇOIS BÉLANGER EST ABSENT DE LA SÉANCE.

976-12-2021	Annulation de l'affectation du surplus accumulé au montant de 1 000 000 \$ qui avait été affecté à l'équilibre budgétaire de l'année financier 2021. (G5 110 S10)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'annuler l'affectation du surplus accumulé au montant de 1 000 000 \$ qui avait été affecté à l'équilibre budgétaire de l'année financière 2021 via la résolution 1041-12-2020 *Adoption du budget 2021*.

M. LE CONSEILLER FRANÇOIS BÉLANGER REJOINT LA SÉANCE.

977-12-2021	Transfert de sommes budgétisées en 2021 au surplus accumulé affecté. (G5 110 S10)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De transférer les sommes budgétisées en 2021, au montant de 1 798 100 \$, au surplus accumulé affecté, le tout tel qu'il appert à l'annexe « I » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

978-12-2021	Demande d'autorisation générale pour des travaux de nettoyage du cours d'eau Rivière-des-Prairies et branche 6, dans les secteurs de Sainte-Monique et Saint-Antoine. (X3 513 102 S11 N3676)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation générale doit être déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux de nettoyage du cours d'eau Rivière-des-Prairies et branche 6, dans les secteurs de Sainte-Monique et Saint-Antoine le nettoyage des cours d'eau sur une longueur de plus de 500 mètres;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'autorisation générale ainsi que tout document relatif, le cas échéant, pour les travaux de nettoyage du cours d'eau Rivière-des-Prairies et branche 6, dans les secteurs de Sainte-Monique et Saint-Antoine.

Michel Lauzon, maire suppléant

Nicolas Bucci, greffier adjoint